

18/01/2018 |

Sumiswald (bailliage, commanderie)

Baronnie médiévale, commanderie (1225), puis seigneurie (1528-1698) de l'ordre des [chevaliers teutoniques](#), bailliage bernois de 1701 à 1798. Par une donation de Lütold, dernier baron de S., la baronnie, dont le siège présumé se trouvait au Burgbühl sur la rive nord de la Grünen (site d'un château fort dont ne subsiste aucun mur), passa en 1225 aux chevaliers teutoniques qui, en contrepartie, s'engagèrent à construire un hôpital pour les indigents et les pèlerins. Les chevaliers construisirent alors leur château (connu aussi, plus tard, sous le nom de Spittel) sur la rive sud de la Grünen, en amont de S., probablement à la place d'un château antérieur; l'aspect actuel de l'édifice est dû aux importantes transformations qui eurent lieu en 1731-1732 et 1978-1981. La seigneurie comprenait les paroisses de S. et d'Escholzmatt (églises, domaines, alpages et forêts), ce qui correspondait à un vaste territoire dans la région du Napf, mais coupé en deux par les terres de l'abbaye de Trub. La commanderie vendit Escholzmatt entre 1312 et 1341 et acheta en 1312 les terres attenantes de Dürrenroth, qui faisaient partie de l'ancienne seigneurie de Balm. Elle disposa ainsi de possessions d'un seul tenant (églises, terres et basse justice) et, temporairement, de privilèges comme le droit à l'héritage des personnes exécutées. Aux XIV^e et XV^e s., la seigneurie s'étendit grâce à des achats et des donations, qui lui apportèrent notamment le patronage d'Affoltern im Emmental (1353/1357) et de Trachselwald (1374-1375), ainsi que les basses juridictions d'Arni (1331) et de Walterswil (1439).

Les commandeurs étaient issus de familles nobles, venant surtout d'Alsace, du sud de l'Allemagne, de Berne et de Soleure (notamment les d'Erlach, Brandis, Bubenberg et Luternau). Grâce au traité de combourgeoisie conclu en 1317 avec S., Berne bénéficia de l'aide de la commanderie lors de l'achat de la juridiction de Ranflüh et de la seigneurie de Trachselwald, que S. acquit en 1398 et céda à Berne en 1408. Comme la seigneurie de S. relevait de la haute juridiction de Ranflüh, elle fut dès 1408 une seigneurie "médiante" de Berne; ses droits étaient garantis par Berne (lettres de protection de 1408 et 1480). Après la Réforme, Berne s'attribua l'administration de la commanderie, que les chevaliers de l'ordre avaient quittée, et rénova les droits fonciers et justiciers, les dîmes et les bénéfices ecclésiastiques; les hautes futaies furent protégées (1530-1531) et les alpages réaffectés (1550 et 1572). Dès 1542, l'ordre teutonique exigea la restitution de la seigneurie; il obtint satisfaction en 1552, mais dut confier l'administration à des baillis issus de la bourgeoisie de Berne. En 1556 et entre 1572 et 1578, il procéda à des rénovations de droits, parfois contre la volonté des sujets. A l'instar d'autres seigneurs médiats, il perdit peu à peu certaines prérogatives, au profit de la seigneurie territoriale exercée par Berne (levée de troupes, droit de chasse et de taverne, amendes). Berne plaça aussi le consistoire sous l'autorité du bailli de Trachselwald, dépouillant celui de S. de ses compétences en la matière. L'affaiblissement de ses droits amena l'ordre à vendre la seigneurie à Berne; les tractations, commencées en 1671, aboutirent en 1698. En 1701, la ville fit de la seigneurie un bailliage (le dernier qu'elle instaura dans l'Emmental) avec siège au château des chevaliers; elle créa ainsi un nouveau ressort de haute justice, avec prison, salle de torture, gibet à Ranflüh (servant aussi à Trachselwald), mais sans chancellerie propre. Après sa suppression, les basses juridictions de S. et Dürrenroth furent attribuées en 1798 au district de l'Untere mmental, en 1803 au bailliage (puis district) de Trachselwald. Le château, alors vide, fut acheté par la commune de S. en 1812; utilisé d'abord comme hospice et maison de travail, puis comme infirmerie, il abrite depuis 1980 un établissement médicalisé.

Sources imprimées

– SDS BE, II/8

Bibliographie

– F. Häusler, *Das Emmental im Staate Bern bis 1798*, 2 vol., 1958-1968

– A.-M. Dubler, «Adels- und Stadtherrschaft im Emmental des Spätmittelalters», in *AHVB*, 90, 2013, 33-96

- HS, IV/7, 781-803

Auteur(e): Anne-Marie Dubler / MBA

14/07/2010 |

Chevaliers teutoniques

L'ordre teutonique (**Ordres de chevalerie**) fut fondé en Palestine en 1190 pour défendre la Terre sainte et venir en aide aux malades, pèlerins et croisés (**Croisades**). Ses membres devaient prononcer les vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. A côté des chevaliers proprement dits, l'ordre comptait des prêtres, des frères servants, des serviteurs et des sœurs, soumis à la direction centrale d'un grand maître, assisté d'un chapitre général. Il était divisé en unités administratives dénommées bailliages auxquelles étaient subordonnées les commanderies. A son apogée, au XIII^e s., des établissements furent fondés dans toute l'Europe et sur le pourtour de la Méditerranée, mais surtout dans l'Empire et dans l'Europe du Nord-Est. Dès 1300 environ, les chevaliers teutoniques se tournèrent vers la colonisation et la christianisation des territoires baltes.

Sur le territoire de la Suisse actuelle, des commanderies, rattachées au bailliage d'Alsace et Bourgogne, furent créées aux XIII^e et XIV^e s. à Bâle, Berne, Hitzkirch, Köniz, Sumiswald et Tannenfels (comm. Nottwil), chacune d'entre elles étant dotée d'un certain nombre d'établissements et de biens. Il y a eu des maisons de sœurs à Berne et à Hitzkirch. L'ordre teutonique était aussi seigneur foncier et détenait des droits de patronage ecclésiastique (à Berne notamment). Vers la fin du Moyen Age et en raison de la Réforme, le nombre d'établissements et de membres diminua fortement, bien que quelques commanderies subsistassent même dans des régions passées au protestantisme (par exemple à Bâle). Les dernières furent supprimées en Suisse au début du XIX^e s., comme Hitzkirch en 1806.

Bibliographie

- M. Tumler *Der Deutsche Orden im Werden, Wachsen und Wirken bis 1400 [...]*, 1955
- Ch. Maier, «Forschungsbericht zur Geschichte der geistlichen Ritterorden in der Schweiz», in *RSH*, 43, 1993, 419-428
- K. Militzer *Von Akkon zur Marienburg: Verfassung, Verwaltung und Sozialstruktur des Deutschen Ordens 1190-1309*, 1999
- *HS*, IV/7

Auteur(e): Christoph Maier / WW